

### Salle culturelle à Aillac

Le CM attribue à l'unanimité les lots de la manière suivante : Lot 1 Démolitions – Gros œuvre : Entreprise MALAURIE pour un montant de 105 442.88 € HT ; Lot 2 Charpente – Ossature bois : Entreprise CRR pour un montant de 40 200.00 € HT ; Lot 4 Couverture tuiles : Entreprise BOUYSSOU Couverture pour un montant de 13 015.00 € HT ; Lot 5 Étanchéité : Entreprise CRR pour un montant de 14 230.00 € HT ; Lot 6 Bardage bois : Entreprise LAVERGNE pour un montant de 21 263.22 € HT ; Lot 7 Menuiseries extérieures aluminium - Serrurerie : Entreprise RHODDE et Fils pour un montant de 80 446.00 € HT ; Lot 8 Menuiseries intérieures bois – Faux plafonds : Entreprise LAVERGNE pour un montant de 67 357.76 € HT ; Lot 9 Plâtrerie peinture : Entreprise SUDRIE pour un montant de 54 000.00 € HT ; Lot 11 Carrelages : Entreprise CCA pour un montant de 8 694.00 € HT ; Lot 13 Chauffage ventilation – Plomberie sanitaires : Entreprise ATSE BORDES pour un montant de 69 241.67 € HT ; Lot 14 Gradins : Entreprise HUGON pour un montant de 37 000.00 € HT ; Lot 15 Tentures scéniques : Entreprise TEVILOJ pour un montant de 7 122.00 € HT.

Les lots 3 charpente métallique, 10 sols coulés et 12 électricité sont encore en cours de négociation.

La 1<sup>ère</sup> réunion de chantier est prévue début novembre ; les réunions auront lieu le jeudi matin.

Le CM accepte également à l'unanimité l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre correspondant à la réévaluation des honoraires au vu du nouveau montant des travaux ; le marché de base est de 46 700 € HT avec un avenant de 18 400 € HT soit un nouveau montant de marché de 65 100 € HT.

### Urbanisme

- Demande de modification de classement d'une parcelle : le Maire fait part de la demande pour le changement de classement d'une parcelle de zone agricole à zone constructible pour y construire la résidence principale de l'exploitation agricole attenante. Cette modification pourrait se faire par une procédure allégée de modification du PLU ayant pour objet la diminution de la zone agricole avec consultations des personnes publiques associées et une enquête publique (le coût peut être estimé à 3 000 € de frais de publication, de frais du commissaire enquêteur... dont 1 500 € pour la commune et 1 500 € pour la CCPF). Cette parcelle serait en continuité de la zone U3 ; à ce jour, il s'agit d'un terrain agricole inséré et enclavé dans des terrains constructibles. Après délibération, le CM accepte à l'unanimité la demande de modification de classement et demande à la CCPF d'instruire la procédure nécessaire puisqu'elle a la compétence urbanisme.

- Proposition d'honoraires : le Maire fait part de la nécessité de déposer un permis de construire modificatif pour les bâtiments du Moulin suite au passage de la commission de sécurité car le PC d'origine ne prévoit que le salon de thé et pas le restaurant. Archi Made propose une mission d'un montant de 2 500 € HT pour la constitution et le dépôt de ce permis de construire modificatif ; le CM accepte à l'unanimité.

- Adressage : le CM décide à l'unanimité la création des voies nécessaires à l'adressage de l'ensemble des habitations de la commune.

- Chemin rural : le Maire fait part de la nécessité de demander le classement de 4 parcelles du domaine privé communal dans le domaine public communal car ces parcelles constituent le chemin d'accès au château d'eau de la Ramade ; après délibération, le CM à l'unanimité demande le classement et l'intégration des parcelles cadastrées Section A n°2215, 2217, 2220 et 2223 dans le domaine public communal.

### SICTOM du PN : projet d'installation des bornes enterrées ou semi-enterrées

Le projet sur la commune de Carsac-Aillac comporte 2 emplacements avec bornes enterrées et 9 emplacements avec bornes semi enterrées pour un coût total de 274 300 € TTC dont 248 400 € pour le SICTOM et 25 900 € à la charge de la commune. Le CM valide à l'unanimité le projet et l'adhésion au groupement de commandes pour la réalisation de ce projet ainsi que la participation financière communale ; vérifier si besoin d'une DM pour le prochain CM.

### SDE : modification des statuts

Le Maire informe le Conseil Municipal que, le 10 septembre 2019, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne a adopté à l'unanimité la modification des statuts du SDE 24 ; après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification des statuts du SDE 24 telle qu'adoptée à l'unanimité le 10 septembre 2019.

### Dossiers en cours

- Bureau de poste de Carsac-Aillac : le Maire fait état d'un courrier de la Direction de la Poste qui prévoit la fermeture du bureau de poste pour le transformer en agence postale communale, et ce à court ou moyen terme. Le CM prend acte de cette décision unilatérale et déplore la fermeture des derniers services publics.

- Demandes de dérogations : l'Association Vivre à Carsac-Aillac demande la gratuité de la SDF pour la soirée du 14.09.2019 au profit du club des aînés de Veyrignac dont le bilan financier est négatif de 105.96 € pour l'association. Le CM accepte à l'unanimité d'accorder la gratuité de la SDF pour cette manifestation.

### **CR des commissions**

- CC CCPF 26.09.19 : les principaux sujets abordés ont été la taxe GEMAPI afin de compenser les adhésions obligatoires de la collectivité à divers syndicats. .
- CIAS : problèmes de recrutement de personnel et augmentation des demandes d'aides à domicile ; réflexion en cours sur la flotte de véhicules pour les employés.

### **Questions diverses**

- le CM autorise un emplacement le dimanche matin pour des plats asiatiques à emporter.
- le Maire fait part de remerciements pour l'aire de camping-car
- Dates du prochain marché de Noël les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2019 à la Salle des Fêtes pour le 15<sup>ème</sup> anniversaire.
- prochain CM vendredi 06.12.2019 à 18h30 ; Conseil Communautaire CCPF le 28.11.2019 à 18h00.

La séance est levée à 20h45

A Carsac-Aillac, le 15 novembre 2019